



**Clément
Bonnet**

Président de la
F.A.S.M.
Croix-Marine

éditorial

Ces dernières années nous avons suivi le fil rouge des souffrances psychiques. C'est en effet une grande question de santé publique et de santé mentale et je vais rappeler pour vous les thèmes des journées qui nous rapprochent du sujet d'aujourd'hui :

- Psychiatrie, santé mentale, santé publique à Tours
- Précarité et troubles psychiques à Nice
- Les adolescents de la crise à Lille
- Société et souffrances individuelles à Paris
- Et, déjà, à Lyon en 88 sur la question du travail avec les familles, nous avons pu relier la souffrance des patients, des parents et des soignants.

On peut dire, assez simplement, que la souffrance est un vécu proche du malheur qui peut toucher chacun d'entre nous, car toutes les souffrances psychiques ne sont pas pathologiques ; et même, dans certaines situations sociales et existentielles, ce qui serait anormal serait de ne pas souffrir.

Mais ce qui nous importe, ce sont toutes ces situations pathologiques où la souffrance est souvent méconnue, déniée, parfois masquée par des conduites agies.

Souhaitons que les travaux de ces trois journées viennent faire un peu de lumière sur cette notion de souffrance psychique encore bien obscure.

Il suffit de rappeler que le suicide concerne encore chaque année 60000 personnes en France, ceci pour prendre la mesure de ce que représente dans notre société d'aujourd'hui cette souffrance psychique. Quelle que soit le champ d'inscription des souffrances psychiques -social, sanitaire, éducatif, judiciaire- elles se retrouvent le plus souvent aux urgences psychiatriques, et comme on le sait ces dispositifs sont soumis à une inflation des demandes. On y retrouvera :

- la maltraitance : le mauvais traitement des enfants et des personnes âgées, qui était resté trop longtemps une affaire privée, devenu une véritable question de santé publique,
- le traumatisme psychique : qui fait la une des médias depuis les années 80,
- les souffrances dont on dit qu'elles sont provoquées par les maux de la société et qui seraient de la compétence de la psychiatrie,
- les conduites addictives qui souvent veulent supprimer toute souffrance psychique,
- les souffrances des enfants et des adolescents, dont les trajets peuvent conduire certains, des instituts de rééducation à la prison,
- les souffrances des parents.

Pour notre fédération qui depuis 50 ans agit pour l'aide à la santé mentale cette question des souffrances psychiques est centrale et pose bien évidemment la question de la ligne de partage entre normal et pathologique.

Il nous faut repérer quels sont les éléments à prendre en compte pour comprendre la perte d'espoir, certes du patient mais aussi de l'entourage et des soignants. Comment faire avec ce « terrorisme de la souffrance » dont parlait Ferenczi ?

L'espoir de l'un passe-t-il par la compassion de l'autre ?

Peut-il passer par une aide matérielle ?

Comment prendre soin de la souffrance psychique ?

Quelles stratégies pour soulager la souffrance ?

Enfin nous devons examiner quelle place peut prendre l'associatif que nous souhaitons promouvoir pour lutter contre ce désespoir. Sans doute pour prévenir mais aussi comme mode de soutien mutuel des patients, des familles et des soignants.

Dans cette zone frontière des souffrances psychiques, nous sommes à nouveau confrontés aux limites entre problème social et problème sanitaire. On sait combien ceci complique fortement les échanges pour le projet de réforme de la loi de 75 quant aux handicapés psychiques.

Les travaux de ces trois journées vont éclairer nos positions. □